

# Subvention pour l'apprentissage et de garde des jeunes enfants occasionnels

## FORMULAIRE DE DEMANDE



### Ministère des Familles

Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

114, rue Garry, bureau 210, Winnipeg (Manitoba) R3C 4V4

Tél. : 204 945-0776 Téléc. : 204 948-2625

Sans frais : 1 888 213-4754

[www.manitoba.ca/gardedenfants](http://www.manitoba.ca/gardedenfants)

La subvention pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants occasionnels est l'une des initiatives pilotes en vertu de l'Accord Canada – Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, annoncé le 23 février 2018. Ce financement par subventions sera mis à la disposition d'organisations communautaires qui travaillent avec des familles en état de transition afin de permettre aux enfants de bénéficier sur place de services de garde stables, constants et de grande qualité, sans frais pour les parents, pendant que leur famille participe à des services de soutien. Ceci peut inclure des cours d'Anglais langue additionnelle, des ateliers sur le rôle parental, la planification de services, la participation à une thérapie ou à du counseling individuel ou en groupe, ou encore à des cours de perfectionnement des compétences.

La subvention pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants occasionnels doit servir à couvrir le salaire d'un éducateur des jeunes enfants II ou III qui sera chargé de fournir des services de garde à des jeunes enfants pour les enfants de 6 ans et moins dans les locaux de l'organisme à but non lucratif. Jusqu'à 10 % du financement demandé peut être utilisé pour des fournitures et des outils de programmes de garde d'enfants. Les organismes à but non lucratif doivent être exemptés de l'exigence d'obtention d'une licence de garderie (paragraphe 2(2) du Règlement sur la garde d'enfants du Manitoba 62/86), comme les parents restent sur les lieux et sont immédiatement disponible à leurs enfants.

Les organismes à but non lucratif peuvent demander des subventions jusqu'à 50 000 \$, et ce montant doit être dépensé avant le 31 mars 2020.

Le nombre et le montant totale de subventions approuvées dépendra des fonds disponibles. Les demandes seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- la preuve que l'organisation satisfait aux critères énoncés dans l'Accord Canada – Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants en ce qui a trait à la prestation de services aux familles qui en ont davantage besoin, par exemple des familles à faible revenu, autochtones, de nouveaux arrivants, monoparentales, francophones, ainsi que les familles qui ont des enfants ayant des capacités diverses;
- le nombre prévu de familles et d'enfants qui bénéficieront de services de garde de qualité;
- les organisations situées dans des collectivités où peu de services de garde d'enfants sont offerts (moins que la moyenne provinciale).

Les demandes de subvention pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants occasionnels présentées seront examinées, et à l'automne 2019, le financement devrait être approuvé et les demandeurs retenus devraient être informés.

**La date limite pour soumettre le formulaire de demande de subvention pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants occasionnels, dûment rempli, est le 12 juillet 2019.**

Veillez envoyer votre demande de subvention par courriel à :  
Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants  
[melcc-ed@gov.mb.ca](mailto:melcc-ed@gov.mb.ca)

# Formulaire de demande de subvention pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants occasionnels

1. Veuillez indiquer la personne-ressource pour votre demande.

Nom :

Téléphone :

Poste :

Courriel :

2. Veuillez indiquer le nom et l'adresse de votre organisation.

Nom :

Adresse :

3. Qui sont vos clients ou prestataires? Veuillez cocher la case qui correspond aux populations que vous servez et fournir une estimation du nombre de clients ou de prestataires de chaque population que vous servez au cours d'une année.

- Familles à faible revenu \_\_\_\_\_
- Familles autochtones \_\_\_\_\_
- Familles de nouveaux arrivants \_\_\_\_\_
- Familles monoparentales \_\_\_\_\_
- Familles francophones \_\_\_\_\_
- Familles qui ont des enfants ayant une déficience ou des besoins émotionnels ou comportementaux \_\_\_\_\_

4. Veuillez décrire brièvement les programmes de soutien que votre organisation offre et indiquer ceux qui bénéficieraient de la subvention pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants occasionnels.

**5. Combien d'enfants pourraient bénéficier de cette subvention? Si la subvention est destinée à soutenir des services existants, veuillez fournir le nombre de familles et d'enfants servis antérieurement. Si la subvention est destinée à soutenir un nouveau programme, veuillez fournir une estimation du nombre d'enfants sur la base du nombre de familles qui ont actuellement accès à vos programmes.**

--

<p>Déclaration : Je déclare/Nous déclarons que les renseignements fournis dans cette demande sont vrais et complets.</p>		
<i>Nom du directeur ou de la directrice :</i>	<i>Signature du directeur ou de la directrice</i>	<i>Date</i>
<i>Nom d'un membre du conseil d'administration</i>	<i>Signature d'un membre du conseil d'administration</i>	<i>Date</i>